

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13 <u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Etaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN ▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 4 de la séance du 30 janvier 2017**RÉF/N°2017- 008 : CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public : bâtiment annexe du centre d'accueil.

Cette convention prend effet au 1^{er} février 2017 pour une période de 2 mois, renouvelable de manière expresse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention, définit sa redevance mensuelle à 800 € et charge Monsieur le Maire de signer la convention jointe.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-010D2017-008

(matière de l'acte : 3- Domaine et Patrimoine – 5 - Autres actes de gestion du domaine public)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire
Norbert NAUDIN



**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN ▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 5 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-009 : ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES – H2O

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention H2O et le descriptif des tarifs liés.

La durée de la convention s'étend du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 pour un coût HT annuel estimé à 2 483,90 €, décomposé de : 1,5 jours de curage et de la prestation bac à graisse du restaurant scolaire HT 570,30 € HT.

<u>Coût : curage :</u> forfait 1,5 jours →	1 913,60 € HT
<u>Bac graisse restaurant scolaire</u> →	570,30 € HT
<u>pour 2 passages</u>	_____
TOTAL	2 483,90 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de signer la convention jointe.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017


sous le n°17-011D2017-009

(matière de l'acte : 1-Commande publique-4 Autres types de contrats)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme


Le Maire
Norbert NAUDIN

**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de
convocation :
25 janvier 2017

Date de
publication
et d'affichage :
7 février 2017

▪ **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 6 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-010 : RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITE CIVILE

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de la réserve communale de sécurité civile (joint en annexe).

Monsieur le Maire explique le principe de la réserve communale de sécurité civile :

Le bénévole s'engage sur un an.

Cet engagement est renouvelable par tacite reconduction.

L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du Maire.

Les agriculteurs, sont indemnisés par la SDIS pour les frais de : déplacements, rotations, etc... Coût horaire joint.

La Commune indemnise, par le biais de son assurance, lorsqu'il y a dégradation du matériel de l'agriculteur liée à la mission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-012D2017-010

(matière de l'acte : 6- Libertés publiques et pouvoir de police –
4 - Autres actes réglementaires)

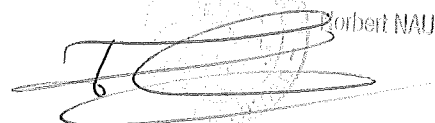
Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN



DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13</p>	<p>▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017</p>	<p>▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017</p>	<p>▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY</p> <p>▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN</p>

Délibération n° 7 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-011 : ZA DES SEMIS - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACTE DE VENTE DU LOT N°11 DE LA Z.A. DES SEMIS

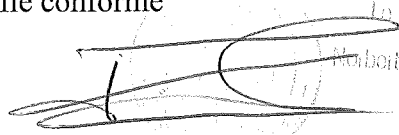
Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 16 janvier 2017 de Monsieur MOREL Yvon, Entreprise de CONSTRUCTION CHARPENTE METALLIQUE Zone Artisanale de Kervoyelle 56 250 TREFFLEAN. Il sollicite le lot n°11 pour un projet d'activité de construction de charpente métallique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 11, parcelle ZS N° 259 de 2000 m².

Montant de la transaction :

- non soumis à TVA : 6 220€
- montant HT soumis à la TVA 50 780, 00 €, TVA 20% : 10 156,00 €, Montant TTC 60 936, 00€
- Total à payer : 67 156, 00€

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 7 février 2017
sous le n°17-013D2017-011 (matière de l'acte 3-6)
Accusé réception le février 2017
Publiée le 7 février 2017
Document certifié conforme


Le Maire
Norbert NAUDIN

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication</u> de	▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY
<u>et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 8 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-012 : ZA DES SEMIS - AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L' ACTE DE VENTE DU LOT N°1 DE LA Z.A. DES SEMIS**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2016-063 prise lors de la séance du 28 octobre dernier concernant la vente du lot n°1 au profit de monsieur Fabien PAUMIER pour un projet d'activité de réparation mécanique.

Il informe le conseil municipal que monsieur Paumier sollicite la vente au profit de la S.C.I. « FPMP ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 1, parcelle ZS N°246 de 1 500 m² au profit de la S.C.I. « FPMP » ayant pour gérant monsieur Fabien PAUMIER et madame Maud PLESSIS (Extrait KBIS Joint) pour le projet d'activité de réparation mécanique.

Montant de la transaction :

- non soumis à TVA : 4 665, 00 €
- montant HT soumis à la TVA 38 085, 00 €, TVA 20% : 7 617,00 €, Montant TTC 45 702, 00€
- Total à payer : 50 367, 00€

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

sous le n°17-014D2017-012 (matière de l'acte 3-6)

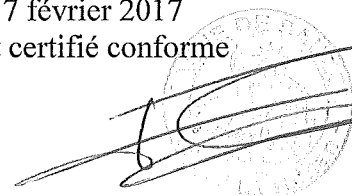
Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN



DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation :
25 janvier 2017

Date de publication
et d'affichage :
31 janvier 2017

▪ **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,

▪ **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN

▪ **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 9 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-013 : ETALEMENT DES CHARGES POUR L'ELAGAGE DES PEUPLIERS –BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire expose le principe de l'étalement des charges liées aux frais d'élagage des Peupliers au camping municipal.

Les écritures ayant été prévues au budget primitif 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étalement des charges sur une durée de dix ans à compter de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

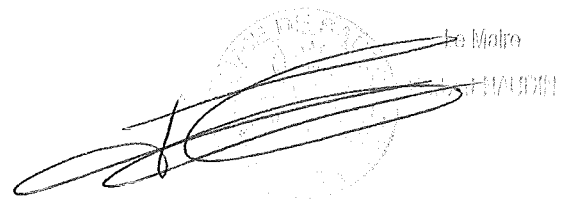
sous le n° 17-015D2017-013

(matière de l'acte : 7 Finances locales, 1 Décisions budgétaire)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

 Le Maire

**MAIRIE DE SAUZON
MORBIHAN**

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Étaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN ▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 10 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-014 : AVENANT AU CONTRAT JVS MAIRISTEM : MODULE JOCKER CHORUS PRO

La dématérialisation en matière budgétaire et comptable s'est opérée par étapes avec la mise en place du protocole d'échanges standard (P. E. S.) pour la dématérialisation des mandats, titres et bordereaux, le PES Paye, les budgets et comptes administratifs avec ACTES budgétaires (aide au contrôle de légalité dématérialisé).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étape est franchie dans la dématérialisation puisque toute structure publique (État, collectivités locales et établissements publics nationaux) doit être en mesure d'émettre et réceptionner ses factures par voie électronique. Cette obligation sera mise en œuvre au moyen d'un portail unique et gratuit pour l'ensemble des acteurs concernés par la facturation : Chorus Pro (C.C.P. : Chorus Pro portail).

La facturation électronique deviendra progressivement obligatoire à destination des entités publiques, selon le calendrier suivant :

- depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques ;
- au 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2020 pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

L'enjeu est :

- le gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi des factures,
- l'économie d'affranchissement et d'archivage,
- nouveau service : suivi en ligne de l'état de traitement des factures émises disponibles via le portail Chorus Pro.

Afin de diminuer le nombre de manipulation à effectuer par le service comptable, le prestataire de service JVS Mairistem propose le module JOCKER CHORUS PRO – connecteur comptabilité afin de mettre en place une :

- fenêtre de rapprochement des factures récupérées automatiquement,
- mise à jour automatique du statut des factures sur le portail.

- Budget SIREN PRINCIPAL N° 215602418 (Budget principal, port, camping, ZA Semis)
Coût annuel 80 € HT

- Budget SIREN COMPLÉMENTAIRE N° 265602565 (Budget CCAS)
Coût annuel 52 € HT
Coût total annuel 80 € HT

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 février 2017

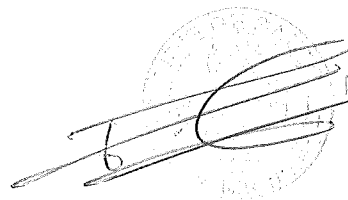
sous le n°17-016D2017-014

(matière de l'acte : 1-Commande publique-4 Autres types de contrats)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

 Le Maire
Robert NAUDIN

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Étaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 7 février 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN

Délibération n°11 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-015 : COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE REF N° 2016-027 :

- **Communication sur les marchés publics passés depuis le 15 décembre 2016**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant	
				HT	TTC
Principal	19/12/16	Vœux solidaires	Cartes de vœux	130,00	156,00
Principal	14/01/17	SARL LE BOUT DU MONDE	Fournitures administratives	610,46	732,55
Principal	11/01/17	ABOUD Amor & Fils	Vente de barrières HERAS	1 380,00	1 656,00
Principal	11/01/17	RÉTIF	Illuminations Noël	327,22	392,66
Port	13/12/16	MANUTAN	Chaussures	383,25	459,90

- **Communication sur les régies créées :**

- Arrêté N° 2017-01 en date du 16 janvier 2017 : régie d'avances Conseil Municipal des Jeunes.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

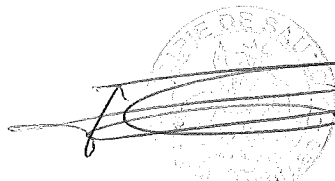
Télétransmission le 7 février 2017

sous le n° 17-017D2017-015 (matière de l'acte 1-1 : Commande publiques – Marchés publics)

Accusé réception le 7 février 2017

Publiée le 7 février 2017

Document certifié conforme

Le Maire

 Norbert NAUDIN